



## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

### **LOTISSEMENTS**

Les règles d'urbanisme contenues dans les documents du lotissement cessent de s'appliquer au bout de 10 ans, sauf si les colotis demandent le maintien de ces règles dans les conditions prévues par le Code de l'Urbanisme dans les articles L.442-9 et suivants.

A défaut de la demande du maintien de ces règles spécifiques, c'est le règlement du PLU qui s'applique.

Les lotissements ayant demandé le maintien de leur règlement :

- Les Hauts Bois de Sucy (allée des Hauts Bois de Sucy – 22 lots)

Les lotissements ayant moins de 10 ans (en 2010) et dont le règlement s'applique :

- Bois Guyard (allée des caraques, allée des caravelles)
- Bahier Immo (148 rue de Boissy – 4 lots)
- Le Domaine du Centre (rue des marçassins – 12 lots)
- S.B.M (allée George Sand – 10 lots)